



Vehicule utilitaire de fonction

Par JEEPCRDCB

Bonjour, mon employeur me propose comme véhicule de fonction, un pickup 4 places. Essence prise en charge la semaine et à mes frais le weekend. Sur les carte grise, il est spécifié "véhicule utilitaire". Avantage en nature ou non ?
Merci à vous.

Par Marck_ESP

Bienvenue

Le fait que la carte grise mentionne "véhicule utilitaire" (souvent en catégorie N1) a un impact majeur pour l'entreprise (récupération de la TVA, exonération de TVS sous certaines conditions), mais moins pour le salarié utilisateur, mais le fait que vous payiez l'essence le week-end ne supprime pas l'avantage en nature.

Renseignez vous auprès des impôts ou des sites comme L'Argus ou des blogs d'experts-comptables, qui publient souvent des grilles de calcul.